

En exercice : 28

Présents : 17 + 5 pouvoirs

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Matériel Intercommunal" : 14

Présents : 9 + 4 pouvoirs

Date de la convocation : 12 mars 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ M. H. LHERMITTE Mme F. HUGUENIN Mme C. GASTÉ
M.G. CRESPIN Mme M. DENIS M. P. SICOT M. P. THEBAULT
M. R. LEMARCHAND

POUVOIRS : de M.K. BETTAL à M.P. SICOT de Mme B. MILLET à M.H. LHERMITTE
de Mme M. ASPLIN à M.R. LEMARCHAND de Mme M.JEZEQUEL à M. P. THÉBAULT

EXCUSES : TITULAIRES : M. T. RENOUX M. K. BETTAL Mme B. MILLET Mme M. ASPLIN
Mme M. JEZEQUEL

PARTICIPATION DES COMMUNES : ANNÉE 2025

À la suite du vote du Budget Primitif, Monsieur Hervé DEPOUEZ, 4^{ème} Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances », présente aux membres du Comité Syndical la répartition des participations financières des communes 2025 au budget « Matériel Intercommunal » :

Communes	Potentiel financier final	Participation 2025
La Chapelle des Fougeretz	5 209 671 €	5 550,25 €
Clayes	841 395 €	896,40 €
Montgermont	4 388 483 €	4 675,38 €
Parthenay de Bretagne	1 577 550 €	1 680,68 €
Saint-Gilles	5 742 383 €	6 117,79 €
Total	17 759 482 €	18 920,50 €

Monsieur DEPOUEZ, 4^{ème} Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances » rappelle la délibération n° 16-2022 relative aux modalités annuelles de versement des participations communales au SYRENOR.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent cette répartition des participations financières des communes 2025 pour le budget « Matériel Intercommunal » 2025,
- indiquent que les crédits correspondants figurent au chapitre budgétaire 74 du budget « Matériel Intercommunal » 2025,
- autorisent Monsieur Laurent PRIZÉ, Président du Syrenor à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le2025,

Sa Publication.....2025,

Le Président

Registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président

